

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à 19h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Président.

Convocation du 17/10/2025

Nombre de membres en exercice : 17

Étaient présents : Victor DENOUVION, Isabelle BELBÈZE, Naziha ABOULGHAZI, Éric AUTECHAUD, Suzanne BENCHARGUI, Jean-Marc CARNEIRO, Albertine DE CARVALHO, Corinne FARRET, Aline BERGOUGNAN, Bernard BOUÉ, Marie-Françoise DELMAS, Claudine LACOSTE, Anne-Marie MARTIN, Juliette MONTEIL, Jean NOUGAROLIS.

Étaient excusés : Rachid CHIBLI et Agnès CARRARO.

Avait donné pouvoir :

- Agnès CARRARO avait donné pouvoir à Isabelle BELBÈZE

Présents : 15

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : ATELIER OSEZ BOUGER AUTREMENT, APPROBATION DU CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MIDI PYRENEES PREVENTION, PRESTATAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE. N°2025-27

Les ateliers osez bouger autrement organisés par l'Association M2P s'inscrivent dans le cadre de la politique sociale menée par la commune au travers de son CCAS et plus particulièrement à destination des seniors de plus de 60 ans, retraités et résidant sur la commune de Saint-Jory.

Le Président explique que l'objectif principal de ce partenariat avec l'Association M2P est de faire en sorte que chaque participant puisse retrouver plus d'aisance et de confort dans leurs gestes du quotidien afin de renforcer leur autonomie. Ces ateliers s'inscrivent dans le cadre d'une démarche de prévention à destination du public seniors de la commune.

Le Président indique que l'Association M2P s'engage à assurer l'animation des ateliers sommeil à compter du 10/02/2026 et ce pour une durée ferme de trois mois.

Ces ateliers se dérouleront en 12 séances hebdomadaires d'environ 1h30, au rythme d'une fois par semaine.

Les séances collectives rassemblent un groupe d'une douzaine de personnes et sont animées par une personne diplômée de l'Association M2P.

Ces ateliers se dérouleront dans une salle adaptée mise gratuitement à la disposition par le CCAS.

Accusé de réception en préfecture
031-263105942-20251023-DELIB202527-DE
Reçu le 30/10/2025



Le Président précise que ces ateliers dans le cadre de la présente convention sont totalement gratuits pour les usagers et pour le CCAS.

Afin de mettre en place ces ateliers sommeil auprès des séniors de plus de 60 ans, retraités et résidant la commune, le Président précise qu'il est donc nécessaire d'établir un contrat de partenariat avec l'Association M2P. Ce contrat de partenariat précisera le fonctionnement de l'animation (dates, lieux et horaires, nombre maximum de participants) ainsi que la durée du partenariat.

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le contrat de partenariat entre le CCAS et l'Association Midi Pyrénées Prévention, Prestataire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES AVOIR DELIBÉRÉ

APPROUVE le Contrat de partenariat entre le CCAS et l'Association Midi Pyrénées Prévention, Prestataire.

AUTORISE le président à signer le contrat de partenariat

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 03 NOV. 2025



Le Président, Victor DENOUVION.

